



SYNTHESE DE LA FORMATION ACTION SUR LA REUSSITE EDUCATIVE Le 21 juin 2011

Intervenant : Frédéric TRECA, consultant



CONTEXTE ET DEROULEMENT

Cette journée relative à la réussite éducative entre dans le cadre d'un espace de qualification permanent sur la réussite éducative que le centre de ressources « Ville Caraïbe » a souhaité mettre en place. A ce jour, deux villes sont concernées par le dispositif réussite éducative:

- **Le Lamentin** qui a mis en place une équipe depuis plusieurs années a déjà eu une évaluation en 2010/2011 et a fait l'objet de préconisations
- **La ville de Fort de France** qui, si elle a engagé des actions à caractère éducatif notamment dans le cadre du CUCS, mettra en place formellement le dispositif réussite éducative à la rentrée 2011/2012.

2

Cependant d'autres collectivités peuvent être amenées à développer volontairement des actions d'accompagnement éducatif et social, élaborées sur les mêmes objectifs dans le cadre du droit commun en tirant profit des enseignements du dispositif PRE et/ou du dispositif « Ecole, Famille, Quartier » mis en place par le Conseil Général.

Les objectifs de cette formation étant :

- D'apporter des éléments de contenu communs qui constituent des références communes aux collectivités, autres institutions et opérateurs
- De s'appuyer sur les enseignements, les acquis des initiatives existantes pour faciliter le démarrage des nouvelles
- De rechercher des méthodes de travail en commun
- D'approfondir en commun certains sujets d'enjeu, en particulier le repérage, l'évaluation, la nature des prises en charge, les méthodes de travail...

LES FONDAMENTAUX DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Le dispositif réussite éducative est un dispositif très particulier et atypique dans la mesure où il peut nous renseigner sur les méthodes de travail des autres dispositifs et permet de travailler la question de la coopération.

Le dispositif de réussite éducative du Lamentin et le dispositif Ecole Famille Quartier (EFQ) du Conseil général répondent aux mêmes fondamentaux, notamment celui de la construction de parcours individualisés ; Ce qui permet de dégager un certain nombre d'éléments clés sur la question des publics, des prises en charge des parcours.

- Le dispositif de réussite éducative au niveau national a provoqué selon les territoires des montées en qualification et surtout une montée en qualification collective des acteurs et des méthodes de travail. Cette montée en qualification collective surtout des communes, des collectivités, des opérateurs fonctionne réellement depuis 2004 2005 et a fait du

décrochage scolaire une priorité partagée. La réussite éducative est un point de focalisation dans lequel tout le monde s'est retrouvé. (Voir loi Borloo 2005)

1. Principe de l'approche globale de l'enfant

Il part du principe que le décrochage d'un gamin n'a pas une cause unique. (Exemple de l'influence néfaste d'autres élèves, qui n'inclut pas forcément que la famille soit en difficulté où tout doit être stigmatisé). La question de la prise en charge globale de l'enfant essaie de comprendre en quoi l'enfant est en situation de fragilité avec des effets au niveau scolaire, social etc. C'est prendre l'enfant dans sa globalité, considérer que la question de la réussite à l'école est un effet d'une situation globale et qu'il faudra travailler sur les différents leviers qui font que l'enfant décroche. Ceci étant une approche à la fois fondamentale et très compliquée car on a dû mal à connaître les causes du décrochage, celles-ci étant multifactorielles.

Du côté de la gestion des procédures, on aurait tendance à oublier la question de l'approche territoriale, et dans le cadre du dispositif de réussite éducative se serait de définir les priorités d'intervention sur un territoire.

2. Une approche territoriale

L'approche territoriale est de reconnaître le fait qu'il puisse avoir des problématiques locales sur un territoire qui vont conditionner la question du décrochage social et scolaire. Ces problématiques sont : la situation sociale globale des populations qui peut influencer sur le rapport à l'éducatif, l'offre éducative (...)

La réussite éducative a fait apparaître le fait que l'offre éducative et sociale n'était pas de la même teneur d'un territoire à l'autre.

La question de la problématique du territoire est essentielle et va amener à faire un choix : que retenons nous sur notre territoire comme problématique centrale qui mérite qu'on y mette les moyens de la réussite éducative ? Il est nécessaire de ne pas démarrer un dispositif de réussite éducative sans avoir fait ce travail d'analyse territoriale afin d'éviter un dispositif qui fonctionne au flux.

3. La mobilisation des compétences

La réussite éducative est sur une logique de mobilisation des compétences des uns et des autres, de subsidiarité (je ne fais pas à la place des autres mais je vais permettre qu'ils fassent leur travail le mieux possible et si, il y a un manque je peux le compenser sachant que cette compensation soit la moins durable que possible). La RE a une mission d'interpeller le droit commun. Elle ne pourra compenser la non présence d'un service qui devrait être fait par x ou y. On constate en effet dans les évaluations de la RE, une tendance partagée à la fois par les promoteurs de la réussite éducative et les structures de droit commun, que celle-ci fasse à la place de. Cela peut en effet, être valorisant pour les équipes

mais ce n'est point sa finalité. Il y a une autre fonction de la RE qui est une fonction d'interpellation.

LES CONSEQUENCES DE CES FONDAMENTAUX

1 – On n'évalue pas une RE si on ne prend pas en compte la notion de priorité d'intervention sur le territoire (ce que je fais apporte t-il réellement une plus value essentielle sur mon territoire ?). La RE doit avoir une fonction levier une fonction stratégique et doit être perçue comme telle.

2– Le repérage des gamins en difficulté ne peut se faire que collectivement pour qu'il soit pertinent.

3- On est dans une logique de construction de parcours qui concerne l'enfant, on va lui proposer un parcours qui va mobiliser des actions de socialisation et un travail d'accompagnement des parents. L'élaboration de ce parcours va se faire de manière collective. Cette élaboration collective de parcours a pour objectif premièrement d'aller rechercher les interventions les plus adaptés. (Permet à la fois de mobiliser l'existant et de tordre l'existant). Les dispositifs existants doivent entendre ce que l'on a dit dans le précédent diagnostic pour pouvoir adapter leur intervention et en ce sens la RE peut faire levier pour pouvoir transformer les pratiques des uns et des autres. L'évaluation du dispositif RE est un espace qui permet de monter en qualification et en expérimentation, il y aura des interventions adaptées dans le cadre du droit commun mais aussi des actions adaptées qui n'existent pas et qu'il va falloir construire (du sur mesure).

Il n'y a pas de dispositif où on travaille un accompagnement global.

A partir de ces fondamentaux quelles sont les conséquences du travail interinstitutionnel ?

L'organisation du travail interinstitutionnel

Le 1^{er} institutionnel c'est que c'est l'Etat qui finance majoritairement un dispositif qui est mis en place par la commune. L'Etat a une légitimité particulière.

Ce dispositif faisant levier, il est important qu'il ne soit pas travaillé uniquement de manière technique mais également au niveau politique sinon il est voué à s'ensabler et à disparaître.

-La question du diagnostic territorial : il doit être sérieux et technique ce qui permettra de prendre de la décision politique.

-La décision politique va se faire sur la question des choix des problématiques prioritaires. On peut avoir diverses façons d'aborder la question du décrochage sur un territoire et ce n'est pas qu'un choix technique. Ce travail sur la détermination des priorités doit être stratégique. Il est nécessaire d'avoir des espaces de discussions politiques sur ces problématiques qui soient alimentés par le technique.

-La question du nombre de prise en charge est une question politique (combien je consacre à chaque prise en charge ?)

-La question du choix de la qualité doit être partagée pour qu'il ne soit plus interrogé.

-La question de la connaissance de tous les autres dispositifs est essentielle (la RE a révélé une méconnaissance de ceux-ci).

-L'élaboration des propositions (technique, avec partenaires)

Le bilan du dispositif : (technique, avec partenaires)

- pertinence des problématiques et publics prioritaires
- pertinence des parcours proposés
- identification des manques sur les politiques publiques

L'interpellation des institutions (politique)

- manques sur les politiques ordinaires :
 - le PRE obligé de se substituer
 - l'après PRE
 - l'amélioration des modes d'intervention

■ Présentation du Dispositif Ecole Famille Quartier- EFQ du Conseil général

Monsieur CHOUX Ronald : Conseiller technique adjoint de la direction de l'action sociale

Le Dispositif Ecole Famille Quartier a vu le jour au cours de l'année 2003 suite à des constats d'une montée des problématiques de certains comportements au sein des établissements scolaires. Les élus du Conseil général ont commandé auprès des techniciens un projet d'intervention visant à proposer un accompagnement au plus près de la réalité de ces enfants. Il y a eu une première expérimentation avec des assistantes sociales de secteurs qui n'a pas eu les effets escomptés car ces professionnels n'étaient pas détachés de leurs fonctions habituelles. En 2007, des professionnels ont été spécialement affectés à ce dispositif avec un partenariat formel avec l'éducation nationale, le Rectorat,

Le projet : Cibler des élèves de 6^e rencontrant des difficultés de comportements, des difficultés d'apprentissage, associer à des problématiques sociales et leur proposer un accompagnement d'une année par une équipe pluridisciplinaire visant à mettre en synergie trois systèmes particulièrement déterminant dans la vie de l'enfant.

L'accompagnement EFQ est limité dans le temps, sur une année scolaire pleine de 6^e. Le cahier des charges prend en compte l'enfant dans sa globalité dans un parcours individualisé. L'enfant évolue autour de trois systèmes principaux avec des organisations parfois antagonistes : la famille, le quartier et l'école qui s'affrontent parfois avec des cultures divergentes.

L'idée est de rechercher les potentialités existantes dans chaque système, les valoriser et faire qu'autour de l'enfant se mette en place une prise en charge systémique. Faire

remonter les potentialités du quartier avec l'exigence qu'est donnée aux collaborateurs d'investiguer au niveau du quartier afin de trouver des associations et des personnes ressources mobilisables autour d'activités intellectuelles, culturelles ou sportives.

Au niveau des parents un diagnostic social sur les potentialités et les difficultés est construit où interviennent les partenaires (service social départemental par exemple) qui proposent en terme d'accès aux droits un certain nombre de démarches leur permettant d'aller vers un mieux être sur le plan économique et social.

Au niveau du quartier : le diagnostic de quartier permet le repérage dans la proximité géographique de l'enfant, des personnes ou des associations pouvant être ressources sur le plan culturel, intellectuel ou sportif.

Au niveau de l'école : Il faut faire l'interface avec les parents souvent en grande difficulté. Pour une grande majorité des enfants suivis, on constate des postures de défiance des parents au regard de l'école ce qui pouvait générer le même comportement chez l'élève et empêchait par la même son épanouissement scolaire. L'idée étant de réconcilier les parents avec la chose scolaire en essayant de déconstruire leur mauvaise représentation de l'école.

Le référent tout au long de son parcours : diagnostic territorial, orientation, mise en activité systématique des enfants au niveau de l'environnement et du quartier pour qu'il ne soit pas oisif et qu'il ait cet éveil culturel et intellectuel, accompagnement des parents pour qu'ils soient dans les meilleures disposition au regard de leur parentalité et présence au niveau de l'établissement d'un référent désigné par l'établissement (généralement le CPE parfois l'assistante sociale) avec des régulations hebdomadaires ou tous les quinze jours permettant de rencontrer des CPE, repérer ce qui ne fonctionne pas, travailler avec l'enfant, réactualiser, revoir l'enfant et le parent, mettre en place un projet éducatif et cela tout au long de l'année scolaire.

Evaluation : Nos statistiques nous ont montré que 60 % des enfants suivis n'ont plus besoin d'éléments il reste 40% de situations dont 30 % font l'objet d'une réorientation vers des dispositifs de droits commun (AED, suivi social, signalement judiciaire, centre médico psychologique). Sur un échantillon d'enfants suivis de 169 enfants seul 1% des situations ont fait l'objet d'une orientation judiciaire alors qu'elle était particulièrement complexe.

Au cours des réunions bilans à chaque fin d'année scolaire, il y a une forte demande des principaux d'établissement pour que le dispositif soit poursuivi en 5^e au regard de son succès, mais cela reviendrait à diminuer alors le pourcentage d'élèves suivi en 6^e.

F.TRECA : Quelle prise en charge après les 40% et quelle est la nature des prises en charge qui vous paraît utile de mettre en place ?

EFQ : Un enfant qui fait l'objet d'une orientation dans le cadre du dispositif fait également l'objet d'une évaluation la plus affinée possible grâce aux professionnels qui travaillent

toute l'année notamment avec les familles, afin de trouver un objectif qui cadre au plus près de la réalité de la famille.

Le travail en collaboration laisse des traces de savoir faire sur place, le CPE connaît l'enfant, les parents savent comment faire appel à l'assistante sociale, etc. Au niveau des quartiers il en est de même dans l'accès aux droits, les parents au terme du dispositif connaissent davantage les réseaux et comment les interpeller.

Exemple de suivi sur la commune du Lamentin : des élèves ont pu bénéficier du dispositif EFQ en 6^e et le PRE a pu se positionner sur les élèves de 5^e, 4^e et 3^e. Ce qui signifie qu'un enfant sortant du dispositif EFQ intégrait le dispositif PRE et pouvait être suivi pendant toutes ses années collège. Néanmoins cela pose le problème de la discrimination territoriale, car des territoires sont dépourvus de dispositifs et se pose la question de savoir s'il faut aller vers ces territoires ou développer d'autres partenariats avec des territoires donnés.

7

■ **Présentation du PRE du Lamentin : Mr Philippe CHOLLEY, Coordonnateur du PRE GIP DSU**

Le PRE du Lamentin a été mis en place en 2007 avec une phase expérimentale de deux ans. Après avoir ciblé un nombre restreint de familles pour asseoir les pratiques, il a fallu développer des partenariats étroits avec la CAF, le Conseil général, l'éducation nationale, les bailleurs sociaux. En 2009, le PRE va progresser sur la qualité, sur les modalités d'intervention.

CONSTRUCTION DU PARCOURS ET DE L'OFFRE

Diagnostic :

- Sollicitation du PRE (coordonnateur) ; Echanges et concertation entre le coordonnateur et les institutions et le recueil d'informations pour le diagnostic avec la médiatrice familiale. Vérification du droit commun et s'il est prioritaire, il y a réorientation
- Concertation entre l'équipe pluridisciplinaire et la coordination du dispositif PRE pour préciser le diagnostic individuel

Après accord de la famille :

- L'équipe pluridisciplinaire élabore un parcours individualisé de réussite pour l'enfant (fiches de préconisations), en tenant compte de son environnement familial
- Mise en place d'un réseau d'opérateurs pour équipe de soutien (accompagnement à la scolarité avec l'association Trajet Dom par exemple)
- Mise en place des objectifs et des programmes opérationnels :
 - . Améliorer l'environnement direct de l'enfant
 - . Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et l'accès aux activités socioculturelles pour les parents
 - . Sensibiliser, diriger vers les dispositifs collectifs (OVVV, école ouverte)
 - . Lutter contre la marginalisation de la famille
 - . Favoriser l'ouverture aux autres de l'enfant
 - . Améliorer les fondamentaux scolaires

Travail en réseau : CAF, ALS, CCAS, ARS, PMI,

(...)

F. TRECA : Les évaluations permettent de rentrer dans une objectivation qui soit mieux organisée parce qu'on a souvent l'impression qu'on fait les politiques par l'offre. Il faut que le diagnostic soit le plus pertinent possible : Combien de prises en charge ? Que couvrent-elles réellement et quel est le différentiel entre la population potentiellement concernée par cette activité et cette activité ? Cela remet les choses en perspectives et il peut y avoir après des facteurs de dégradation sociale. Sur la question de la problématique locale, on a la parfaite illustration que la problématique locale ne tient pas simplement à la situation sociale des familles mais elle tient à la situation sociale croisée avec l'offre ce qui demande de croiser ces deux choses afin d'en déterminer la priorité. Dans les choix du PRE, les publics accueillis ont été repérés par un des partenaires privilégiés et demandent une prise en charge plus lourde. Ce n'est pas une prise en charge du flux, du tout-venant car le PRE spécifie son public.

8

Les problématiques prioritaires	
Ecole Famille Quartier	PRE Lamentin
<p>Décrochage scolaire: un certain nombre d'enfants, un parallèle entre difficultés de comportement (symptôme) et décrochage scolaire.</p> <p>Expérimentation sur 7 établissements Pilotes : Le repérage est fait par le chef d'établissement par l'intermédiaire d'un cahier des charges codéfini en fonction des observations faites tant sur le plan de la vie scolaire qu'en classe.</p> <p>La territorialité : Elle se situe dans le volet quartier de l'enfant. Nous avons des établissements ciblés au nombre de 7 car c'est encore une expérimentation et que le CG ne peut généraliser. Aujourd'hui se pose cette question au regard des moyens qui sont donnés.</p> <p>Le choix des collèges pilotes a été fait en étroite collaboration avec le Rectorat le volontariat et des établissements qui présentaient des difficultés</p> <p>Le dispositif étant expérimental, le point de vue technique et politique étaient nécessaires pour déterminer les établissements qui devaient rester dans le dispositif.</p> <p>Recrutement de quatre professionnels : 2 AS et 2 éducateurs spécialisés avec une équipe pluridisciplinaire et 1 art thérapeute, une psychologue, qui sont en charge de procéder à l'accompagnement de ces enfants, 1 référent pour</p>	<p>- Décrochage scolaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les enfants entre 2 et 16 ans jusqu'à l'entrée au Lycée et cumulant les difficultés ;- les enfants originaires des territoires de la géographie prioritaire et/ou de l'éducation prioritaire- Agir sur 4 composantes de l'environnement éducatif d'un enfant : santé, social, culturel, scolaire- Construire avec le jeune et sa famille un parcours personnalisé de Réussite éducative, inscrit dans la durée- Réponse à l'urgence lorsque la situation est intenable dans une classe par exemple avec la mise en place d'un parcours individualisé

<p>deux établissements scolaires</p> <p>un quota de 10 enfants par établissement sauf pour le collège de Saint-Pierre dû à l'éloignement géographique. Le référent ne prend en charge que 16 élèves en comptant les élèves du Prêcheur pour éviter la discrimination territoriale.</p>	
Repérage	
<p>Le choix du public rentrant en 6^e est un choix stratégique qui est amené à évoluer. Il y a deux niveaux de repérage : la commission de passage en 6^e avec un certain nombre de comportements repérés dès le CM2 et la phase d'observation à l'entrée en 6^e. Celle-ci a une forte valeur symbolique car le comportement de l'enfant peut changer de façon positive ou négative à son entrée en 6^e. Partir donc sur la base des commissions de passage en 6^e et procéder à une contre évaluation lors des deux premiers mois (septembre/octobre). Là où le dispositif innove c'est dans le partenariat avec la communauté scolaire pour procéder à cette évaluation. L'assistante sociale scolaire, le CPE, le professeur principal et le travailleur social référent EFQ vont analyser les problématiques afin de voir si l'enfant est éligible ; Il existe des dispositifs de droit commun qui ne doivent pas cumuler avec le dispositif EFQ.</p> <p>Le lieu d'observation et de repérage est l'établissement scolaire.</p>	<p><u>Support</u> : Fiche de repérage</p> <p>Le choix des enfants à partir de 2 ans est établi pour le coté préventif.</p> <p>Dès l'installation du dispositif, l'établissement partenaire privilégié, prenait en charge le repérage mais afin de répondre aux critères d'éligibilité de l'ensemble des problématiques, les repérants sont maintenant l'ensemble des acteurs éducatifs professionnels ou bénévoles (parents, associations, secteurs social, le bouche à oreille, bailleurs, tuteurs, psychologue, parents, etc).</p> <p>Il n'y a pas de démarche de manière directe, le les demandes sont recueillies et peuvent être réorientées selon les besoins d'accompagnement.</p>
PRISE EN CHARGE	
<p>un quota de 10 enfants par établissement sauf pour le collège de Saint-Pierre dû à l'éloignement géographique.</p> <p>Le référent ne prend en charge que 16 élèves en comptant les élèves du Prêcheur pour éviter la discrimination territoriale.</p> <p>76 élèves pris en charge par an non renouvelable</p>	<p>Pour la RE : CLAS, Ecole ouverte, CLSH, OVVV, PRE, sur 500 élève, 300 sont pris en charge par le PRE et 40 font l'objet d'un parcours individualisé.</p>

Construction du Parcours

<p>Recrutement de quatre professionnels : 2 AS et 2 éducateurs spécialisés avec une équipe pluridisciplinaire et 1 art thérapeute, une psychologue, qui sont en charge de procéder à l'accompagnement de ces enfants, 1 référent pour deux établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Charte d'échange - Equipe pluridisciplinaire - le professionnel informe les parents et l'enfant et sollicite leur accord - après accord, il transmet la fiche à la coordinatrice PRE - la coordinatrice rencontre la famille : échange, informe, demande autorisation de solliciter les partenaires pour connaître les mesures actuelles et étudier leur complémentarité afin d'engager une analyse partagée avec l'équipe de coordination - Elaboration d'un diagnostic portant sur les différentes composantes de l'environnement éducatif de l'enfant : L'adhésion et la participation des parents sont indispensables à la réussite du parcours individualisé - Utilisation d'outils pour le suivi individualisé : <ul style="list-style-type: none"> . charte d'échange d'informations, . fiche de repérage, . grille de diagnostic, . entretien d'implication des familles, . engagement parental -Nomination d'un référent de parcours éducatifs des enfants - Structures locales apportent des réponses adaptées pour un travail individualisé : OMASS, l'office des sports etc
---	---

10

Nature des prises en charge	Apport direct PRE	Partenaires	Droit commun sollicité par le PRE
Parcours individualisé de réussite éducative avec accompagnement parental	<p>Suivi individualisé : recherche des ressources nécessaires permettant de résoudre les difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement parental renforcé soutien éducatif – hygiène- budget) - Médiation familiale pour renouer lien parents enfants -Regard croisé par les membres de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Trajet Dom - Associations sportives et culturelles - OMASS 	<ul style="list-style-type: none"> - Education nationale -AS de secteur -OMASS -CCAS - CLAS - REAAP

	pluridisciplinaire : CG- CAF- EN-OSL-OMASS-CMPP- Equipe PRE		
Accompagnement à la scolarité	Financement associations	- Trajet Dom - Associations sportives et culturelles - EN	- EN - CLAS
Volet socialisant : Activités : sport, culture, arts	Activités culturelles : associations	Office des sports, office de la culture	CAF
Volet Santé	Suivi individualisé : recherche des ressources nécessaires permettant de résoudre les difficultés		ARS, Sécurité sociale, CCAS, Atelier de lutte contre l'illettrisme, CMPP, services municipaux, OSL

notes

- Plus value PRE*

Orientation

Elaboration et accompagnement des parcours

Financement d'actions directes

Questions évaluatives

Utilisation des moyens pertinents par rapport aux besoins

Transfert / mobilisation au droit commun

Définir des priorités d'action (suite)

- Les éléments de faisabilité :**
 - **Le budget**
 - **Les moyens humains**
 - **Les opérateurs**
- Les éléments de diagnostic à prendre en compte pour définir des priorités d'action:**
 - **Statistiques : INSEE, CG, CGSS, CAF, EN...territoires pertinents/ indicateurs pertinents/hypothèses**
 - **Observations : affiner avec approche qualitative**

Analyse

- Les politiques de droit commun à prendre en compte**
 - **Compétences**
 - **Effectivité**

La définition d'une problématique prioritaire

- Les éléments de faisabilité :**
 - **Le budget**
 - **Les moyens humains**
 - **Les opérateurs**
- Le chemin critique**

Le pilotage local (1h)

- L'instance politique**

Interinstitutionnel

- Les instances techniques : composition, animation**
 - **Repérage**
 - **Diagnostic**
 - **Proposition de parcours**
- Les moyens humains**
 - **La coordination**
 - **L'accompagnement**
- Les outils de suivi**